

**Proposition de loi modifiant la loi du 15 mars 1954 relative aux pensions de
dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit
Jeudi 15 décembre 2016 – Séance plénière**

⇒ **Intervention de Daniel Senesael**

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Chers collègues,

Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par notre commission et mon Groupe l'a soutenue car elle permet à juste titre d'assouplir les critères d'octroi d'une pension de dédommagement aux victimes civiles de la guerre 1940-1945.

Cette proposition doit ainsi intégrer la question des pensions de dédommagement des victimes de la shoah.

Cette proposition a d'ailleurs reçu un avis positif du Conseil supérieur des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre.

Nous réitérons donc, évidemment, notre soutien à cette proposition aujourd'hui en séance plénière.

Cependant, n'en déplaise à Monsieur Thiéry, vous ne m'empêcherez d'inscrire ce débat dans un contexte plus global celui du budget des « Victimes de guerre » et de l'évaporation souhaitée à terme par ce gouvernement – NVA en tête – de l'implication du niveau fédéral en matière de travail de Mémoire.

Pour mon Groupe, la Défense nationale doit continuer de jouer un rôle important dans la transmission de la Mémoire, le remboursement des soins médicaux dispensés aux victimes de guerre et l'action sociale.

C'est en ce sens que j'ai largement critiqué la politique du gouvernement en la matière qui vise à voir la Mémoire comme une matière « touristique » et ainsi pouvoir régionaliser l'Histoire de l'État fédéral belge.

En commission je n'ai donc pas partagé les arguments du Ministre et du Général Claeys, j'ai d'ailleurs voté contre la note de politique générale en matière de Victimes de guerre.

En effet, cette année, le Ministre de la Défense a dévoilé un plan relatif aux parastataux de la Défense accepté en conseil des Ministres restreint. Dans ce plan, le Musée royal de l'armée

et de l'histoire militaire sera en quelque sorte régionalisé et privatisé à terme et l'Institut des vétérans, lui, disparaîtra complètement.

D'ailleurs, dans sa note de politique générale 2017, le Ministre a même décidé de recourir à la réserve interdépartementale pour financer sa Caisse.

Au sein de cette réforme, le seul élément que nous pouvons saluer c'est une plus grande implication des Communautés et des Régions qui permettra que l'ensemble des outils publics comme l'éducation et le tourisme soient mis à contribution pour permettre un véritable travail de Mémoire.

Pour mon Groupe, le rôle et l'expertise de l'Institut sont essentiels et cette proposition le démontre si besoin en était !

S'il était en effet indispensable de chercher à optimiser et à rationaliser les frais administratifs de cet Institut, cela ne pouvait en aucun cas se faire au détriment de ses ayants droit et de ses missions fédérales.

Comme la proposition le démontre, la Défense doit continuer d'être un acteur social indispensable à la vue des missions qui sont les siennes en matière de « Victimes de guerre ».

Certes, les intéressés nous quittent petit à petit. Mais la priorité de l'opérationnalité internationale et l'importance des missions autour de la Mémoire/maintien de la paix prouvent que la Belgique a besoin d'un Institut des vétérans, bien géré et surtout justement doté.

Vous ne pourrez donc m'empêcher de relever une forme d'ironie dans le chef de mes collègues de la majorité : alors que la politique du gouvernement est de montrer l'inutilité de l'Institut des Vétérans – Institut National des Invalides de Guerre, et alors que le Ministre a souligné lors des débats budgétaires 2016 que « Dans l'état actuel de la législation, le ministre n'a pas la possibilité d'indemniser des non-Belges qui ont été victimes de munitions datant des deux guerres mondiales. Il faut rechercher d'autres façons d'indemniser les victimes » et surtout alors que sa note de politique générale pour les Victimes de guerre en 2017 indique que « Le nombre de bénéficiaires diminuant d'année en année les coûts budgétaires qui résultent de cette législation diminuent également. La marge budgétaire théorique ainsi créée ne peut cependant être un pré-texte pour accorder des avantages matériels supplémentaires », cette même majorité nous a soumis un texte ayant un certain impact budgétaire. Que comprendre sur le double discours de la majorité ?

Bien évidemment mon désaccord sur la politique globale du gouvernement en la matière n'enlève rien à la portée importante de cette proposition et de sa justesse vis-à-vis de ses ayants-droit et c'est pourquoi nous la soutiendrons avec force aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre attention.